



Eulmont, le 23 décembre 2020

André LEFEBVRE
Président de la FNAPOG
Meurthe et Moselle / Vosges

Mme Sylvia Skoric
Conseillère lien Etat Nation
Auprès de Mme Florence Parly
Ministre de Armées

Madame la Conseillère,

Depuis l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder à Mme M. Lorenzon et moi-même, nous nous attendions avec confiance la constitution à l'initiative du Gouvernement d'une commission tripartite (parlement, gouvernement, associations) afin d'aboutir, dans les plus brefs délais, compte tenu de notre âge, à un texte gouvernemental complétant les décrets de 2000 et 2004 (dont nous vous avons rappelé le caractère insuffisant, texte qui instituerait une reconnaissance pécuniaire aux Pupilles de la Nation, Orphelins de Guerre non concernés par les 2 décrets précités).

Parallèlement, malgré la Covid, notre Détermination n'a pas faibli et nous avons eu la satisfaction de la voir partagée par de nombreux parlementaires soit par des questions écrites soit par l'intermédiaire de propositions de lois (je fais notamment référence ici à l'initiative prise par 80 sénateurs).

Nous attendons toujours.

Nous attendons et constatons que la formule du groupe de travail vient d'être utilisée au profit des Anciens Combattants puisqu'un tel groupe dirigé par M. Jean Claude Bodin, Conseiller d'Etat, a été mis en place le 7 décembre 2020.

Nous ne sommes pas jaloux, (à titre personnel je suis également ancien combattant) mais nous sentons une nouvelle fois de plus frustrés et même méprisés.

Nous demandons donc à nouveau l'installation rapide de ce groupe de travail et espérons que vous en entretiendrez personnellement Mme Florence PARLY, car c'est bien le Ministère des Armées qui est d'abord interpellé.

Je suis persuadé que vous comprendrez notre impatience et, dans l'attente d'une réponse positive, avec mes meilleurs vœux pour 2021,

Je vous prie Mme la conseillère, d'agréer l'hommage de mes salutations les plus distinguées.

André LEFEBVRE
Président départemental 54 et 88
Ancien Avocat
Orphelin de Guerre - Pupille de la Nation
Colonel Honoraire - Ancien Combattant (Algérie)
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre du Mérite